



Plan International Haïti
Bureau Central
7, Impasse Borno, Rue Catalpa
Delmas 75
Port-au-Prince, Haïti

Tel: 509 2813 1141
509 2811 0556
Email: info.haiti@plan-international.org
www.plan-international.org

CONSTRUCTION DE STRUCTURES SCOLAIRES SEMI-PERMANENTES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR EXECUTION

JANVIER 2022

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR EXECUTION

CONSTRUCTION DE STRUCTURES SCOLAIRES SEMI-PERMANENTES

SOMMAIRE

INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES

PREMIERE PARTIE : **Description des travaux**

DEUXIEME PARTIE : **Cahier des Charges Techniques**

TROISIEME PARTIE : **Plans et Dessins**

ANNEXE : **Formulaires de l'Offre**

1. Soumission
2. Sous-détail des prix
3. Bordereau des prix
4. Devis estimatif
5. Chronogramme d'Exécution des Travaux

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1) L'Appel d'Offres

Cet Appel d'Offres s'adresse aux entreprises privées de construction et entrepreneurs qualifiés, établies en Haïti. Les firmes et professionnels établis dans les Nippes sont fortement encouragés à participer.

2) Respect des Conditions d'Appel d'Offres

Les offres doivent être soumises au lieu, à la date et à l'heure indiquée dans l'avis publié par Plan International Haïti.

Le soumissionnaire devra remplir correctement et entièrement tous les documents composant le Dossier de Soumission (les formulaires de l'offre). La soumission ainsi que toute la correspondance et les documents relatifs à cette offre devront être rédigés en français.

3) Frais de Soumission

Tous les frais relatifs à la préparation et à la présentation d'une offre seront à la charge du soumissionnaire. Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucune façon concerné par ces frais qu'elle que soit l'évolution de cet Appel d'Offres.

4) Connaissance des Lieux, des Conditions de Travail et des Plans

Le soumissionnaire doit, avant de présenter son offre, procéder à une inspection du (des) site(s) du (des) chantiers afin de se rendre compte par lui-même de la nature et des difficultés des travaux à exécuter, de la nature des terrains et du sous-sol, des conditions réelles d'exécution (provenance et qualité des matériaux, conditions locales relatives à la main d'œuvre, aux transports, du climat etc.). Tous les renseignements relatifs aux conditions locales fournis par le D.A.O sont donnés à titre indicatif et n'engagent en rien la responsabilité du Maître d'Ouvrage.

En présentant une offre, le soumissionnaire déclare qu'il n'a remarqué aucun fait ou des conditions qui entrent en conflit avec les documents d'Appel d'Offres et qu'il a inclus dans le montant de la soumission tous les coûts résultant d'une parfaite connaissance des plans, des lieux, de la nature et de la difficulté des travaux et des conditions d'exécution. Il ne pourra à aucun moment présenter de réclamation ou de modification de ses coûts pour des raisons liées à un examen hâtif du dossier technique et du site du chantier.

5) Etablissement du Montant de la Soumission

Le montant de la soumission résulte du calcul des prix unitaires et des prix forfaitaires figurant au Bordereau des Prix et au Devis Estimatif.

Les prix seront calculés toutes taxes incluses. Ils comprennent tous les frais de main d'œuvre, fourniture et de mise en place de matériaux, d'équipement, d'outillage, d'installation de chantier, d'administration, et toutes les sujétions qui s'imposent pour la réalisation des ouvrages dans les règles de l'art.

La monnaie de la soumission sera la Gourde, monnaie nationale de la République d'Haïti.

Les soumissionnaires devront fournir en chiffres et en lettres les prix figurant au Bordereau des Prix, les reporter au Devis Estimatif de façon à obtenir le montant total de leur soumission. Les prix en lettre du Bordereau des Prix primeront sur les prix en chiffres du Devis Estimatif et seront utilisés pour la vérification des soumissions.

6) Présentation des Soumissions

Les offres seront constituées par les documents indiqués ci-dessous

L'offre technique composée de :

- Une fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire (Raison Sociale, Lieu d'enregistrement, No d'enregistrement, Adresse complète, No de téléphone, email)
- Le Curriculum Vitae de la firme faisant ressortir son expérience dans des constructions de même envergure particulièrement en bois.
- Le quitus fiscal à jour
- Le chronogramme d'exécution des travaux

L'Offre Financière composée des pièces suivantes dûment complétées, datées et signées :

- La Formule de Soumission et ses annexes (décomposition des prix forfaitaires et sous-détail des prix unitaires), conformes au modèle proposé, dûment remplies datées et signées ;
- Le Bordereau des Prix ;
- Le Devis Estimatif ;

7) Ouverture des Offres

L'ouverture des dossiers de soumission est conditionnée à la présentation du quitus fiscal. L'absence du quitus fiscal entraînera l'élimination immédiate du soumissionnaire.

L'ouverture des plis se fera au bureau central de Plan International Haiti au jour et à l'heure fixés par le comité d'adjudication dénommé « Tender Board ». Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à se faire représenter à cette séance.

Le Maître d'Ouvrage se réserve un délai de cinq (5) jours calendaires, à compter de la date de réception des dossiers de soumissions, pour l'ouverture, la vérification, l'évaluation et la comparaison des offres et pour la sélection de l'adjudicataire. Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres pendant une période de trente (30) jours.

8) Evaluation des Soumissions et adjudication

Le Maître d'Ouvrage procédera et à la comparaison des soumissions considérées répondantes.

Le Maître d'Ouvrage déclarera adjudicataire le soumissionnaire dont l'offre, considérée comme répondante, est jugée la plus avantageuse compte tenu de tous les facteurs pertinents à l'objet du présent Appel d'Offres.

Après analyse des offres, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de ne pas adjuger le marché et éventuellement de lancer un nouvel appel d'offres. Dans ce cas, il n'est pas tenu d'informer les soumissionnaires des motifs de sa décision.

Un soumissionnaire dont l'offre n'est pas retenue ne peut contester pour quelque motif que ce soit le bien fondé et ne peut être indemnisé s'il n'est pas donné suite à son offre pour quelque motif que ce soit.

Après la signature officielle du contrat par le Maître d'Ouvrage et le soumissionnaire retenu, les autres soumissionnaires seront officiellement informés que leur offre n'a pas été retenue.

PREMIERE PARTIE
DESCRIPTION DES TRAVAUX

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Il s'agit de la construction de **2** structures scolaires semi-permanentes sur le site de l'Ecole Nationale de Roche Plate, commune de l'Asile dans le département de Nippes.

La disposition des différents modules sur le site sera déterminée sur place de concert avec le superviseur des travaux et les responsables de l'établissement scolaire, en fonction des contraintes du site.

Chaque module est une construction à ossature de bois attachée à une plate-forme en béton faisant 113 m² de superficie. Des panneaux de paroi en bois recouverts de contreplaqués délimitent un espace de 103 m² divisé en deux salles de classe (de 51 m² chacune) par une cloison de même nature que la paroi. Le tout est coiffé d'une toiture à deux pans dont la structure est constituée de 13 fermes en bois espacés de 60 cm et reliées entre elles par 24 files de et pannes en bois. La couverture est faite de panneaux ondulés imprégnés d'asphalte (de marque « Ondura » ou équivalent) jumelés avec des feuilles sous-jacentes d'isolant thermique (Tyvek ThermaWrap ou équivalent) .

Pour plus de détails sur les travaux à effectuer, la séquence de construction, le découpage et l'assemblage des pièces, ainsi que la quantité de matériaux nécessaire par module, prière de consulter les plans à la troisième partie du présent document.

Ces plans ont été abondamment détaillés et annotés pour permettre une meilleure compréhension du mode de construction d'un module. Le respect strict des dispositions constructives décrites dans les plans et dessins est nécessaire à la performance des ces structures face aux efforts horizontaux (secousses sismiques et vents de tempête) et aux aléas climatiques (soleil, pluie). Toute variante proposée par l'entrepreneur devra être dûment justifiée par des notes détaillées de calculs et approuvée par la supervision.

Ce module est l'unité de mesure utilisée dans le bordereau des prix et le Cadre du Devis Estimatif. Il est donc demandé à l'entrepreneur de bien remplir les fiches de sous-détails des prix unitaires établies pour chacune des parties du module (voir présent document : Annexe « Formulaire de l'Offre ») de sorte à pouvoir préparer correctement son offre financière pour les **2** modules à construire.

DEUXIÈME PARTIE
CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES GENERALES (CCTG)

GENERALITES

Notes Générales

L'Entrepreneur fournira pour chaque article à exécuter, les matériaux, le matériel, l'équipement et la main-d'œuvre nécessaires pour l'exécution de chaque tâche jusqu'à leur achèvement à la satisfaction de l'Ingénieur et selon les prescriptions du Cahier de Charge Technique (CCT) du marché en incluant toutes sujétions nécessaires.

Plans et Dessins d'Atelier

Tous les plans et dessins sont fournis dans le présent document (3^{ème} partie) avec suffisamment de détails pour indiquer la qualité, l'assemblage des pièces, les systèmes d'ancrage et de support de tout élément ainsi que les détails essentiels de construction.

Repère de Nivellement

Toutes les élévations spécifiées dans les plans se rapportent à un repère de nivellement mis en place par l'Ingénieur.

Lignes de Base

L'implantation de toutes structures ou bâtiment se fera à partir de lignes de base préalablement établies par l'ingénieur.

Installations Provisoires

L'emplacement des éventuels bureaux de chantier et dépôts doit être approuvé par l'Ingénieur. Ces bâtiments devront être solides et à l'abri des intempéries.

CHAPITRE I : FORFAITS GÉNÉRAUX

L'Entrepreneur, par le fait de son offre, est réputé s'être rendu compte de l'état des lieux, avoir pris connaissance du dossier architectural et technique et ne pourra en aucun cas se prévaloir de son ignorance. Le Maître d'ouvrage sera responsable de la remise officielle des sites à l'Entrepreneur qui en prendra possession dans l'état où il le trouvera.

Durant l'exécution des travaux, l'Entrepreneur prendra toutes les dispositions pour éviter les problèmes de transit et assurer la sécurité du chantier et des ouvrages riverains. Il devra garantir l'écoulement des eaux pluviales ou d'épuisement et prévenir en général tout danger de préjudices ou d'accidents pouvant résulter des travaux de son entreprise.

Ces travaux devront s'effectuer sous le contrôle et la supervision permanente d'un Ingénieur expérimenté, certaines décisions devant être prises durant l'exécution et les modifications consécutives élaborées en concertation avec l'Architecte du projet.

Les travaux préliminaires comprennent le nettoyage général du site y compris, balayage, ramassage, et l'évacuation des déchets vers les lieux destinés à cet effet -à situer en concertation avec les autorités municipales-, la construction des bureaux de chantier de l'Ingénieur, de l'Entrepreneur y compris leur aménagement, construction des dépôts de chantier, l'installation de sanitaires provisoires et la mise en place du gardiennage devant assurer la protection permanente des équipements et matériaux durant la durée des travaux.

Les forfaits généraux comprennent :

la Mobilisation – l'Organisation de chantier- la Préparation de l'emprise.-

Implantation et topographie : Après le nettoyage des lieux et vérification des relevés, l'Entrepreneur devra matérialiser sur le terrain les nouvelles implantations par des piquets et "chaises". L'Entrepreneur devra assurer la conservation des piquets, des chaises, des repères ainsi que leur rétablissement ou leur remplacement, s'ils venaient à être endommagés

CHAPITRE II : TERRASSEMENT

Article 2.01. Fouilles pour Fondations

L'Entrepreneur prendra toutes les dispositions pour en toutes circonstances assurer l'écoulement des eaux pluviales, maintenir à sec les fouilles, éviter les affouillements et protéger la cohésion des fonds et des parois pendant les travaux.

La surface de l'emprise sera ensuite dressée, compactée sur toute la largeur du fond des fouilles.

Les remblais 0/60 à utiliser autour des fondations et les nivellements du site peuvent provenir du tout venant de rivière ou de carrière débarrassé de toute matière susceptible d'affecter sa stabilité.

Avant le commencement des travaux de fondations, les fonds de fouilles seront soumis à l'agrément de l'Ingénieur.

Article 2.02. Remblais de Fondations

Le remblai des fouilles, après l'exécution des travaux de fondation, sera assuré jusqu'au niveau de la dalle sur sol comme indiqué sur les plans ou par l'Ingénieur. Le matériau de remblai doit être soumis à l'approbation de l'Ingénieur.

Le remblai sera mis en place par couches de 20 cm d'épaisseur maximum, arrosées et compactées avec soin afin d'obtenir un bon compactage et d'éviter des tassements ultérieurs.

Les terres ou déblai excédentaires devront être transportés hors du chantier dans une zone de décharge agréée par la Mairie, aux frais de l'Entrepreneur.

CHAPITRE III : MACONNERIES ET BETONS

3.1 Provenance, Qualité et Préparation des Matériaux

3.1.01. Agrégats pour Mortiers et Bétons

Les agrégats pour mortiers et bétons devront provenir de roches dures et inertes, sans action sur les liants et inaltérables à l'air et à l'eau. Les matériaux gypseux et schisteux sont à proscrire. Ces agrégats devront être débarrassés par lavage de tous débris organiques ou terreux et criblés avec soin. Ils doivent être soumis à l'approbation de l'Ingénieur.

Les sables proviendront de sablières agréées par l'Ingénieur. Ils seront fins, graveleux, crissant sous la main et ne s'y attachant pas.

Ils ne devront pas contenir plus de 5% en poids d'éléments traversant le tamis à mailles de 0,2 mm de côté.

La grande dimension est fixée à 2,5mm pour enduits, chapes et rejointoiements et à 5 mm pour les autres emplois.

Les éléments plats ou en aiguilles sont prohibés pour le sable. Pour la fabrication du béton non armé, les graviers seront de 15/30 mm.

3.1.02. Ciments

Le ciment pour béton sera soumis à l'agrément de l'Ingénieur.

Les liants seront livrés sur le chantier en emballages étanches, portant d'une manière apparente la classe du liant. Les emballages seront en bon état au moment de l'emploi et les liants ne seront pas altérés par l'humidité.

3.1.03. Eau de Gâchage

L'eau nécessaire à la confection des mortiers et bétons et le cas échéant au lavage des agrégats devra être exempte d'impuretés préjudiciables à la qualité des bétons et mortiers.

3.1.04. Aciers pour Béton

Les aciers pour béton armé seront conformes aux indications portées sur les plans. Ils devront présenter une limite d'élasticité nominale de 42 kgf/ mm² (60000 psi) et un allongement minimal à la rupture de 25%.

3.1.05. Agglomérés - Béton

Les deux faces visibles des agglomérés devront être planes et sans fissuration ni détérioration; celles destinées à être enduites seront suffisamment rugueuses pour assurer l'adhérence de l'enduit.

Les agglomérés devront être soumis à l'agrément de l'Ingénieur

3.1.06 Composition des Mortiers et Bétons

Les compositions des mortiers à employer seront soumises à l'agrément de l'Ingénieur:

Le dosage de béton à employer sera le suivant : 250 kg de CPA par mètre cube
La composition de ce béton pourra être en principe de 800 litres de gravier et 400 litres de sable; toutefois elle sera déterminée d'un commun accord entre l'Ingénieur et l'Entrepreneur.

3.1.07. Emmagasiner des Matériaux

Le ciment et les agrégats seront emmagasinés de façon à éviter leur détérioration et l'introduction des matières étrangères. Les matériaux détériorés ou endommagés devront être évacués du chantier, aux frais de l'Entrepreneur.

3.2 Mode d'Exécution des Travaux

3.2.01 Coffrage et Décoffrage

Les coffrages seront en métal ou en planches d'un pouce d'épaisseur minimum, droites, non gondolées ou en contreplaqué de 3/4". Ils devront être posés d'aplomb et présenter en tout point les orientations nécessaires pour réaliser avec une précision rigoureuse les formes prévues, les surfaces en contact avec le béton parfaitement dressées et nivelées.

Ils seront convenablement étayés et entretoisés et suffisamment résistants et rigides pour empêcher toutes déformations ou tassements lors du coulage du béton ou après, sous l'effet des charges qu'ils auront à supporter, jusqu'au décintrement. Ils devront en outre être suffisamment serrés pour éviter toute perte de laitance.

Ils seront construits de façon à être facilement démontés et que le démoulage du béton se produise, sans aucun dommage. Les surfaces en contact avec le béton devront être convenablement nettoyées et huilées avant tout réemploi.

On ne devra pas toucher aux coffrages avant que le béton n'ait fait prise. Les faces verticales pourront être décoffrées quarante huit (48) heures après coulage.

3.2.02. Mise en Place des Armatures

La forme, la section et l'emplacement prévus pour les armatures devront être conformes en tous points aux dessins d'exécution.

Elles seront maintenues en place durant le bétonnage par des cales, des armatures de montage et autres pièces d'écartement. Elles seront enrobées au minimum de 40 mm de béton.

Avant coulage du béton, les armatures seront débarrassées de rouille écaillée et détachée, boue, peinture et tous autres enduits nuisibles à l'adhérence du béton.

3.2.03. Dallages

A l'emplacement des dallages, l'Entrepreneur décapera le sol sur une épaisseur de 20cm minimum. A partir du sol décapé et soigneusement compacté, il mettra en place un remblai constitué de tout-venant de rivière ou de carrière. Ces couches seront arrosées et compactées avec soin afin d'obtenir un bon compactage et d'éviter des tassements ultérieurs. Ce remblai sera arasé jusqu'à la cote indiquée sur les plans.

Le dallage proprement dit sera réalisé en béton selon le dosé à 250 kg de CPA par mètre cube. Il sera armé comme indiqué dans les plans ou par l'Ingénieur.

3.2.04. Maçonnerie d'Agglomérés

La maçonnerie d'agglomérés devra être posée rectiligne, dressée bien d'aplomb, et présenter une apparence uniforme. Les blocs seront abreuvés d'eau avant emploi. Ils seront posés à bain soufflant, bien assujettis, les joints pleins et non garnis après coup par fichage.

La largeur des joints sera de 1 cm au plus. Les coupes devront être faites avec soin et précision.

CHAPITRE IV : PANNEAUX ET CHARPENTE EN BOIS

Les bois et contre-plaqués seront employés neufs, le réemploi de bois de charpente ou de coffrage étant interdit. Les bois seront parfaitement sains ; il ne sera admis ni fausses coupes, ni cales, ni autres moyens de remplissage.

L'Entrepreneur devra effectuer le remplacement ou la réparation de tout élément qui aurait subi un gauchissement ou créé un jeu avant la réception définitive.

Les bois à peindre devront être de qualité "Menuiserie", sains, avec tolérance de trace de cœur sur la face, de nœuds sains et adhérents, clairs et non groupés (maximum 1 nœud par mètre et de diamètre inférieur à 15 m/m).

Tous les matériaux exposés seront **traités de manière à contrer l'action des agents de détérioration** (air salin, pollution chimique, vermine, etc.) connus à l'endroit où le projet est construit.

Tous les travaux de charpenterie et de menuiserie devront être exécutées selon les règles de l'art et toutes les pièces de bois endommagées seront réparées ou remplacées si nécessaire.

Les matériaux ne seront livrés au chantier que lorsque les conditions d'entreposage et d'installations seront réalisées. Ils seront placés dans des endroits bien ouverts, bien ventilés et à l'abri des changements importants de température. Ils devront être installés comme indiqué sur les plans.

Les divers types de charpente brute seront acceptés à condition qu'ils répondent aux normes locales, en plus de celles énoncées dans les exigences générales qui précèdent.

Les pièces de bois, boulons, vis, clous, seront de grosseur requise, en nombre suffisant et fixés assez solidement pour pouvoir supporter sans dommage, les efforts, charges et autres forces auxquels les ouvrages seront normalement soumis, tels les vents violents et autres caprices de la nature.

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Toutes les spécifications techniques particulières sont fournies avec les Plans et Dessins (troisième partie du présent document)

TROISIEME PARTIE PLANS ET DESSINS

AVERTISSEMENT

LES PLANS ET DESSINS SONT FOURNIS DANS UN DOCUMENT SÉPARÉ. L'ORIGINAL DES PLANS EST ANNOTÉ EN ANGLAIS. UNE VERSION FRANÇAISE EST DISPONIBLE ET SERA FOURNIE SUR DEMANDE. EN CAS DE CONFUSION ENTRE LES DEUX VERSIONS, C'EST LA VERSION ORIGINALE EN ANGLAIS QUI PRÉVAUDRA. EN CAS DE CONFUSION DANS LA VERSION ORIGINALE, C'EST L'AVIS DU SUPERVISEUR DES TRAVAUX QUI PRÉVAUDRA.

PLANS ET DESSINS

ANNEXE
FORMULAIRES DE L'OFFRE

FORMULAIRES DE L'OFFRE

Tous les formulaires ci-dessous doivent être dûment remplis et inclus dans l'offre de soumissionnaire dans l'ordre indiqué au paragraphe 6 des Instructions aux Soumissionnaires.

1. Formule de Soumission
2. Décomposition et Sous-détail des prix
3. Bordereau des prix
4. Devis estimatif
5. Chronogramme d'Exécution des Travaux

Formule de SOUMISSION

A Monsieur le Directeur Pays de Plan International Haïti.

1.- Après avoir visité les sites du Projet et examiné, en vue de la réalisation des travaux tels que décrits dans les Termes de Référence, le Cahier des Charges Techniques ainsi que les plans et Dessins, Nous soussignés, proposons d'exécuter, d'achever et d'entretenir avant et jusqu'à leur acceptation définitive l'ensemble des ouvrages, conformément aux plans et dessins, aux Prescriptions Techniques, au Bordereau des Prix et Devis Estimatif annexés à la présente, pour le prix global de :

.....Gdes.

2.- Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à commencer les travaux dans un délai de cinq (5) jours après la date de réception de l'avance de démarrage des travaux et à les terminer et les livrer dans un délai de....., calculé à partir de la date de réception de l'avance de démarrage.

3.- Nous acceptons de rester liés par notre offre pendant un délai de trente (30) jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.

4.- La présente soumission et votre acceptation écrite constitueront un projet de contrat que nous serons tenus de respecter jusqu'à la signature du contrat officiel.

Fait à, le.....

NomSignature.....

En qualité de.....

Adresse.....

DECOMPOSITION ET SOUS-DÉTAIL DES PRIX

NATURE DES PRIX, DECOMPOSITION ET SOUS-DETAIL DES PRIX

Les prix sont soit des **prix unitaires**, soit des **prix forfaitaires**. Ils sont détaillés au moyen de **décomposition de prix forfaitaires** et de **sous-détails de prix unitaires**.

N.B. même pour les prix dits « forfaitaires », il est fait obligation à l'entrepreneur d'en fournir la décomposition.

- a) La **décomposition d'un prix forfaitaire** est présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage, la quantité à exécuter et le prix correspondant et indiquant quels sont, pour ces prix en question, les pourcentages mentionnés au paragraphe « ventilation des prix » ci-dessous.
- b) Le **sous-détail d'un prix unitaire** donne le contenu du prix par référence aux catégories mentionnées au paragraphe « ventilation des prix » ci-dessous.

Ventilation des prix :

Les prix seront décomposés comme suit :

- Une partie « matériaux » détaillée en prix élémentaire et en quantité élémentaire incluant toutes les composantes nécessaires pour effectuer la quantité élémentaire d'ouvrage.
- Une partie « main d'œuvre » détaillée en prix élémentaire et en temps élémentaire de chaque catégorie d'ouvrier nécessaire pour effectuer la quantité élémentaire d'ouvrage.
- Une partie « équipement » détaillée en prix élémentaire et en temps élémentaire de chaque type d'engins nécessaires pour effectuer la quantité unitaire d'ouvrage.
- Une partie « frais généraux et profits » présentant les frais financiers, les frais de siège, les frais de chantier, les bénéfices et toutes autres charges et sujétions.

Un cadre modèle est fourni pour cette partie :

NB : Dans le cas où il serait prescrit des travaux nécessitant des prix non prévus au Devis Estimatif, ces nouveaux prix seront calculés à partir des sous détails ci-dessus et définis après accord entre

l'Ingénieur et l'Entrepreneur. De même, ces sous détails seront la base de tout règlement en cas de modifications importantes des quantités indiquées au Devis Estimatif où ils sont susceptibles d'apporter des éclaircissements à l'Ingénieur.

DECOMPOSITION DES PRIX FORFAITAIRES

Désignation Ouvrage: FORFAITS GÉNÉRAUX	
Unité : FORFAITAIRE	Prix :

Rubriques :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
3				
4				
5				
TOTAL				

Equipements :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
TOTAL				

1	Frais généraux			
2	Aléas et profits		%	

SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

Désignation Ouvrage:	FOUILLES ET DÉBLAI
Unité : MODULE	Prix Unitaire :

Matériaux :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
TOTAL				

Main d'oeuvre :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Fouilles			
2	Déblai			
TOTAL				

Equipements :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
TOTAL				

1	Frais généraux			
2	Aléas et profits		%	

SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

Désignation Ouvrage: REMBLAI ET COMPACTAGE SOUS DALLAGE	
Unité :	Prix Unitaire :

Matériaux :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Remblai			
2				
3				
4				
5				
TOTAL				

Main d'oeuvre :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Remblayage			
2				
TOTAL				

Equipements :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
TOTAL				

1	Frais généraux			
2	Aléas et profits		%	

SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

Désignation Ouvrage: BETON DE DALLE SUR SOL ET SEMELLE PERIPHERIQUE	
Unité : MODULE	Prix Unitaire :

Matériaux :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Ciment (pour 13 m ³ Béton)	111 sacs		
2	Sable (pour 13 m ³ Béton)	7,8 m3		
3	Gravier (pour 13 m3 Béton)	11.7 m3		
4	Eau (pour 13 m ³ Béton)	800 gal		
5	Barres d'acier # 4	10		
6				
7				
TOTAL				

Main d'oeuvre :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Coffrage, ferrailage, bétonnage	forfait		
2	Mise en place des plates-bandes d'ancrage	40		
TOTAL				

Equipements :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
TOTAL				

1	Frais généraux		
2	Aléas et profits		%

SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

Désignation Ouvrage: **BASE EN BLOCS D'AGGLOMÉRÉS**

Unité : **MODULE**

Prix Unitaire :

Matériaux :

#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Ciment pour mortier	8 sacs		
2	Sable pour mortier	2 m3		
3	Eau	100 gal		
4	Blocs 20 x 20 x 40	114 u		
5				
TOTAL				

Main d'oeuvre :

#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Pose de blocs	114		
2				
TOTAL				

Equipements :

#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
TOTAL				

1	Frais généraux		
2	Aléas et profits		%

SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

Désignation Ouvrage: PANNEAUX DE PAROI (BOIS ET CONTREPLAQUÉS)	
Unité : MODULE	Prix Unitaire :

Matériaux :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Bois ...			
2	Bois ...			
3	Bois ...			
	Feuilles de contreplaqués			
	Lattis en bois			
Main d'œuvre :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Assemblage et Installation panneaux			
2				
TOTAL				

Equipements :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
TOTAL				

1	Frais généraux			
2	Aléas et profits		%	

SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

Désignation Ouvrage: CHARPENTE DE TOITURE (FERMES)	
Unité : MODULE	Prix Unitaire :

Matériaux :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Bois ...			
2				
3				

Main d'œuvre :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Assemblage et installation des fermes			
2				
TOTAL				

Equipements :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
TOTAL				

1	Frais généraux			
2	Aléas et profits		%	

SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

Désignation Ouvrage: CHARPENTE DE TOITURE (PANNES)	
Unité : MODULE	Prix Unitaire :

Matériaux :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Bois ...			
2				
3				

Main d'œuvre :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Pose des pannes			
2				
TOTAL				

Equipements :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
TOTAL				

1	Frais généraux			
2	Aléas et profits		%	

SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

Désignation Ouvrage: BARRIÈRE THERMIQUE	
Unité : MODULE	Prix Unitaire :

Matériaux :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Feuilles d'isolant thermique			
2				
3				

Main d'œuvre :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Pose des feuilles d'isolant			
2				
TOTAL				

Equipements :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
TOTAL				

1	Frais généraux			
2	Aléas et profits		%	

SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

Désignation Ouvrage: PANNEAUX DE TOITURE	
Unité : MODULE	Prix Unitaire :

Matériaux :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Panneaux de toiture			
2				
3				

Main d'œuvre :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Pose panneaux de toiture			
2				
TOTAL				

Equipements :				
#	Description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
TOTAL				

1	Frais généraux			
2	Aléas et profits		%	

SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

Désignation Ouvrage: GOUTTIÈRE & ACCESSOIRES	
Unité : MODULE	Prix Unitaire :

Matériaux :				
#	description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
TOTAL				

Main d'œuvre :				
#	description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	installation			
2				
TOTAL				

Equipements :				
#	description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
TOTAL				

1	Frais généraux			
2	Aléas et profits		%	

SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

Désignation Ouvrage: BARILS EN PLASTIQUE & BASE	
Unité : MODULE	Prix Unitaire :

Matériaux :				
#	description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Baril en plastique (54 gal) ; couvercle	2 u		
2	robinet	2 u		
3	Bloc d'agglomérés 20 x 20 x 40	24 u		
4	Ciment pour mortier de pose			
5	Sable pour mortier de pose			
TOTAL				

Main d'œuvre :				
#	description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1	Pose blocs de base			
2	Installation barils et accessoires			
TOTAL				

Equipements :				
#	description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
TOTAL				

1	Frais généraux			
2	Aléas et profits		%	

SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

Désignation Ouvrage: PRODUIT ET TRAITEMENT CONTRE HUMIDITÉ ET VERMINES	
Unité : MODULE	Prix Unitaire :

Matériaux:				
#	description	quantité	Prix Un.	Prix Total

Main d'œuvre :				
#	description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
TOTAL				

Equipements :				
#	description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
TOTAL				

1	Frais généraux		
2	Aléas et profits	%	

SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

Désignation Ouvrage: PEINTURE	
Unité : MODULE	Prix Unitaire :

Matériaux:				
#	description	quantité	Prix Un.	Prix Total

Main d'œuvre :				
#	description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
TOTAL				

Equipements :				
#	description	quantité	Prix Un.	Prix Total
1				
2				
TOTAL				

1	Frais généraux			
2	Aléas et profits		%	

BORDEREAU DES PRIX

NOTES GENERALES

Le bordereau des prix unitaires comprend tous les postes nécessaires à la mise en œuvre complète des ouvrages définis par les plans et décrits aux documents de la soumission.

A moins d'indications contraires, chacun des prix unitaires ou forfaitaires doit compenser pour la fourniture le transport et la mise en œuvre des matériaux, (Main d'œuvre, équipements et accessoires) de même que tous les profits et frais généraux de l'entreprise : administration, assurances, cautions, cotisations, intérêts, loyers, taxes, permis, licences, brevets, patentes, signalisation, contrôle de la circulation etc.

Il en sera ainsi pour tout travail nécessaire à l'exécution complète des travaux et qui, dans l'opinion de l'Entrepreneur, n'est pas mentionné dans les items du bordereau. L'Entrepreneur prendra, à ses frais, tous les essais de contrôle (compaction, matériaux, béton, etc.) au cours des travaux ; y compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Mobilisation – Organisation de Chantier	
<p>Ce prix rémunère au forfait les frais d'installation de chantier, ainsi que l'aménée et le repli du matériel sur les sites. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux de nettoyage et la préparation des surfaces. - Les frais de gardiennage ; - l'aménée et le repli du matériel nécessaires à l'exécution des travaux ; - l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels, les matériaux en excédent et la remise en état des lieux ; - le paiement des frais d'assurances pour les ouvriers (OFATMA); 	<p>Ecrire le montant en LETTRES et en Gourdes :</p>
Payé au forfait	<p>Ecrire le montant en CHIFFRES et en Gourdes :</p>

Fouilles et déblai	
<p>Ce prix rémunère pour un module l'exécution des fouilles y compris toutes les opérations de chargement des matériaux en excès issus de ces opérations et leur transport hors site. Il inclut toutes les sujétions nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux.</p>	<p>Ecrire le montant en LETTRES et en Gourdes :</p>
Payé pour un module	<p>Ecrire le montant en CHIFFRES et en Gourdes :</p>

Remblai et compactage sous dallage	
<p>Ce prix rémunère la mise en oeuvre de remblai de fourniture compacté et ce, suivant les règles de l'art, et conformément aux dispositions du cahier des Prescriptions Techniques. Il s'entend pour un module et inclut toutes sujétions.</p>	<p>Ecrire le montant en LETTRES et en Gourdes :</p>
Payé pour un module	<p>Ecrire le montant en CHIFFRES et en Gourdes :</p>

Dallage en béton sur sol	
<p>Ce prix rémunère la fabrication, le façonnage et la mise en œuvre du béton de dallage sur sol ainsi que l'installation des ancrages de panneaux tel qu'indiqué dans les plans. Il inclut tous les prix de fourniture, de transport des éléments constitutifs du béton, des aciers d'armature à l'exception de la fourniture des plates-bandes d'ancrage en acier. Sont également compris le prix des coffrages, des décoffrages (éventuels) et des dispositifs de mise en œuvre ainsi que toutes les sujétions de mise en œuvre</p>	<p>Ecrire le montant en LETTRES et en Gourdes :</p>
<p>Payé pour un module</p>	<p>Ecrire le montant en CHIFFRES et en Gourdes :</p>

Maçonnerie en blocs d'agglomérés (blocs .20 avec alvéoles remplies de béton)	
<p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place d'une rangée de 114 blocs d'agglomérés de ciment de 20, comme base des panneaux de paroi pour un module. Il inclut les matériaux nécessaires à la pose des blocs d'agglomérés.</p>	<p>Ecrire le montant en LETTRES et en Gourdes :</p>
<p>Payé pour un module</p>	<p>Ecrire le montant en CHIFFRES et en Gourdes :</p>

Maçonnerie de moellons	
<p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en oeuvre de la maçonnerie de moellons en vue de niveler le fond de la poutre périphérique. Il inclut les tiges d'armatures placées dans la maçonnerie devant permettre l'ancrage de cette dernière</p>	<p>Ecrire le montant en LETTRES et en Gourdes :</p>
<p>N.B. Cette rubrique devrait être prise en compte uniquement dans le cas où le terrain est en pente et qu'il va falloir niveler pour la mise en oeuvre de la plate-forme. Ainsi, le mètre sera évalué sur place aux fins de la cotation.</p>	
<p>Payé pour un module</p>	<p>Ecrire le montant en CHIFFRES et en Gourdes :</p>

Panneaux de paroi et cloison en bois et contreplaqués	
<p>Ce prix rémunère, pour un module, le transport des matériaux nécessaires pour l'ossature en bois et le revêtement de contreplaqués, des accessoires de paroi (Lattis), des accessoires de fixation et de contreventement (vis, clous, plates-bandes en acier, câbles, etc.), ainsi que l'assemblage et l'installation des panneaux, conformément aux plans et dessins. Il inclut le traitement du bois contre l'humidité et les insectes et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p>Payé pour un module</p>	Ecrire le montant en LETTRES et en Gourdes :
	Ecrire le montant en CHIFFRES et en Gourdes :

Charpente de toiture	
<p>Ce prix rémunère, pour un module, le transport des matériaux nécessaires pour la charpente de toiture en bois, des accessoires de fixation et de contreventement (vis, clous, plates-bandes en acier, etc.), ainsi que l'assemblage et l'installation des fermes, pannes et bordures, conformément aux plans et dessins, toutes sujétions de mise en œuvre incluses.</p> <p>Payé pour un module</p>	Ecrire le montant en LETTRES et en Gourdes :
	Ecrire le montant en CHIFFRES et en Gourdes :

Barrière thermique	
<p>Ce prix rémunère, pour un module, le transport des feuilles d'isolant thermique « Tyvek ThermaWrap » (ou équivalent) et les accessoires de fixation, ainsi que leur installation et toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux plans et dessins.</p> <p>Payé pour un module</p>	Ecrire le montant en LETTRES et en Gourdes :
	Ecrire le montant en CHIFFRES et en Gourdes :

Panneaux de toiture (couverture de toit)	
<p>Ce prix rémunère, pour un module, le transport des panneaux de toiture ondulés imprégnés d'asphalte de la marque « Ondura » (ou équivalent), et des accessoires de fixation. Il inclut leur installation conformément aux plans et dessins et toutes sujétions de mise en oeuvre.</p> <p>Payé pour un module</p>	Ecrire le montant en LETTRES et en Gourdes :
	Ecrire le montant en CHIFFRES et en Gourdes :

Gouttière et accessoires	
<p>Ce prix rémunère, pour un module, la fourniture, le transport et le montage d'une gouttière rectiligne incluant ses capuchons, les drains de descente des eaux, les raccordements, les cintres d'attache, colles, clous, et toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux plans et dessins.</p> <p>Payé pour un module</p>	Ecrire le montant en LETTRES et en Gourdes :
	Ecrire le montant en CHIFFRES et en Gourdes :

Barils en plastique et base	
<p>Ce prix rémunère, pour un module, la fourniture, le transport et l'installation de 2 barils en plastique posés chacun sur une base en maçonnerie d'agglomérés conformément aux plans et dessins.</p> <p>Payé pour un module</p>	Ecrire le montant en LETTRES et en Gourdes :
	Ecrire le montant en CHIFFRES et en Gourdes :

Produit et traitement contre humidité et vermines	
<p>Ce prix rémunère, pour un module, la fourniture, le transport et l'application d'un produit de protection pour bois contre l'humidité et les insectes, sur toutes les pièces et panneaux de bois, toutes sujétions de mise en œuvre incluses..</p> <p>Payé pour un module</p>	Ecrire le montant en LETTRES et en Gourdes :
	Ecrire le montant en CHIFFRES et en Gourdes :

Peinture	
<p>Ce prix rémunère, pour un module, la fourniture, le transport et l'application de peinture bois sur toutes les pièces et panneaux de bois, toutes sujétions de mise en œuvre incluses..</p> <p>Payé pour un module</p>	Ecrire le montant en LETTRES et en Gourdes :
	Ecrire le montant en CHIFFRES et en Gourdes :

DEVIS ESTIMATIF

Poste	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNIT	PRIX TOTAL
1.00	FORFAITS GENERAUX				
1.1	Mobilisation et organisation de chantier	forfait	forfait		
	Total Poste I				
2.00	MOUVEMENTS DE TERRE ET PREPARATION DE SOL				
2.1	Fouilles et déblai	module	2		
2.2	Remblai et compactage	module	2		
	Total Poste II				
3.00	FONDATION ET PARQUET				
3.1	Dalle en béton sur sol	module	2		
3.2	Base en blocs d'agglomérés	module	2		
3.3	Maçonnerie de moellons	module	2		
	Total Poste III				
4.00	PANNEAUX DE PAROI ET CLOISON				

4.1	Panneaux de paroi en bois et contreplaqués	module	2		
	Total Poste IV				
5.0	TOITURE				
5.1	Charpente de toiture (fermes et pannes)	module	2		
5.2	Barrière thermique « Tyvek ThermaWrap » (ou équivalent)	module	2		
5.3	Panneau de Toiture « Ondura » (ou équivalent)	module	2		
	Total poste V				
6.0	ACCESSOIRES & FINITION				
6.1	Gouttière et accessoires	module	2		
6.2	Baril en plastique et base	module	2		
6.4	Produit et traitement contre humidité et vermines	module	2		
6.5	Peinture de protection pour bois	module	2		
	Total poste VI				
	TOTAL				

CHRONOGRAMME D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

	semaine 01	semaine 02	semaine 03	semaine 04	semaine 05